



MAIRIE
DE
Lussan

Documents
67 à 81

Service : Secrétariat Général
Naïma CHEMOURI-SACY
Tél : 04.66.72.90.58
Réf : CM 24 09 2020

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans le respect des règles de distanciation physique, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames M FEI DA SILVA, E VALLET, F GRACI, G VERDIER et Messieurs, J.M. FRANCOIS, M. DALVERNY, J. R SAUTTER, J.F. PERRET, P BONALDA, G DIVOL,

Représentés : A HINCELIN (représenté par J.M. FRANCOIS)

Absents :

Date de la convocation : 7 septembre 2020

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, E VALLET a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour du Conseil Municipal,

- Point 1 : Vente terrain communal à M Bardel Eric
- Point 2 : DM n°2 budget principal pour un montant de 8 900.00 €
- Point 3 : Désignation des membres des nouvelles commissions de contrôle des élections
- Point 4 : Désignation d'un conseiller urbanisme pour les affaires concernant le Maire

Vote à l'unanimité

ORDRE DU JOUR MODIFIÉ :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Vente terrain communal à M Bardel Eric
- DM n°2 budget principal pour un montant de 8 900.00 €
- Désignation des membres des nouvelles commissions de contrôle des élections
- Désignation d'un conseiller urbanisme pour les affaires concernant le Maire
- Subvention SMEG « ECLAIRAGE PUBLIC village et hameaux »
- Décisions modificatives budget principal et budget annexe
- Désignation délégué PBVF (Plus beaux Villages de France)
- Délibérations à modifier : Tableau indemnité des élus, délégation du Maire et commission d'appels d'offres
- Conseil Départemental Assistance technique domaine assainissement
- CCPU désignation délégué CCID (impôts)
- Souscription et adhésion à la Fondation du Patrimoine

2020 - 67- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 22 JUILLET 2020 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 22 juillet 2020 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 22 juillet 2020 et ses délibérations.

Vote à l'unanimité

2020-68-VENTE TERRAIN COMMUNAL A M. BARDEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la vente de sa maison Monsieur Éric BARDEL a fait savoir qu'il souhaite acquérir la partie de la parcelle communale D620 sur laquelle empiète sa piscine. Après avoir entendu M Le Maire il a été décidé de céder à l'euro symbolique cette partie de parcelle, tous les frais liés à cette vente seront à la charge de M Bardel.

Vote à l'unanimité

2020-69- DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite d'une erreur d'imputation comptable et budgétaire en dépenses et en recettes dans le budget 2020, il convient de rajouter les dépenses d'investissements par décision modificative pour ne pas déséquilibrer les prévisions budgétaires annuelles comme suit. :

Section	Articles et chapitres	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Fonctionnement	6188 (chap. 011)	8 900.00 €	
	023		8 900.00 €
Investissement	10226 (chap. 10)		8 900.00 €
	021		8 900.00 €

Vote à l'unanimité

2020-70- DESIGNATION DES MEMBRES DES NOUVELLES COMMISSIONS DE CONTROLE DES ELECTIONS

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des lois du 1^{er} août 2016 portant réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales à compter du 1^{er} janvier 2019, il est prévu la

création d'une commission de contrôle dont les membres sont nommés par arrêté préfectoral. Les membres désignés sont nommés pour trois ans. Pour les communes de moins de 1000 habitants, ce qui est le cas pour notre commune, cette commission est composée :

- d'un conseiller municipal de la commune
- d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État
- d'un délégué désigné par le Président du tribunal de grande instance

Madame Ghislaine VERDIER se porte volontaire.

Vote à l'unanimité

2020-71 DESIGNATION D'UN CONSEILLER URBANISME POUR LES AFFAIRES CONCERNANT LE MAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'éviter tout contentieux, les documents relatifs aux dossiers d'urbanisme concernant le Maire et/ou un membre de sa famille doivent être signés par un membre du conseil municipal autre que le maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme. Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, Monsieur Patrick BONALDA, volontaire, est élu par les membres du conseil municipal.

Vote à l'unanimité.

2020-72- DEMANDE DE SUBVENTION SMEG « ECLAIRAGE PUBLIC VILLAGE ET HAMEAUX »

Monsieur le Maire rappelle que courant juin un inventaire des différentes lampes déficientes d'éclairage public a été effectué par les élus dans le village et les hameaux. Les remplacements nécessaires correspondent à des lanternes ou lampadaires ne pouvant être équipés de LED et donc plus réparables. A la suite du dernier inventaire une centralisation a été faite. Le syndicat Mixte d'électrification du Gard sera sollicité pour l'obtention de subventions relatives à l'Eclairage Public.

Vote à l'unanimité

2020-73- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite d'un souci informatique les restes à réaliser 2019 en dépenses et en recettes d'investissement ne figurent pas dans le budget 2020, il convient donc de les reprendre par décision pour ne pas déséquilibrer les prévisions budgétaires annuelles il convient de rajouter les dépenses d'investissements à l'article 2313 pour un montant de **50 578,43 €**. La décision modificative s'équilibre donc à 116 364,60 € en dépenses et en recettes comme suit :

RAR DÉPENSES			RAR RECETTES		
ARTICLE	DÉSIGNATION	MONTANT	ARTICLE	DÉSIGNATION	MONTANT
			1323	Sub Département local médical	32 239,00
2313	Travaux d'urgence face Nord	34 813,84	1322	Sub Région local médical	21 000,00
			1322	Sub DETR consolidation des remparts	20 720,00
2313	Aménagement local médical	30 972,33	13251	Sub CCPU local médical	4 000,00
			1328	Sub LEADER rénovation des fours	38 405,60
Sous-Total		65 786,17			
DM AU 2313		50 578.43			
TOTAL		116 364.60			
			TOTAL		116 364,60

Vote à l'unanimité

2020-74- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE

À la suite d'un souci informatique les restes à réalisés 2019 en dépenses et en recettes d'investissement ne figurent pas dans le budget annexe 2020, il convient donc de les reprendre par décision modificative pour ne pas déséquilibrer les prévisions budgétaires annuelles il convient de

rajouter les recettes d'investissements à l'article 1313 pour un montant de **16 957.78 €**. La décision modificative s'équilibre donc à 32 717.00 € en dépenses et en recettes comme suit :

RAR DÉPENSES			RAR RECETTES		
ARTICLE	DÉSIGNATION	MONTANT	ARTICLE	DÉSIGNATION	MONTANT
2315	Travaux schéma directeur assainissement	25 215,00	1313	Sub Département schéma directeur	10 506,15
	Travaux extraction des boues (Prades)	7 502,00		Sub Agence de l'eau schéma directeur	5 253,07
Total			Sous-Total		15 759,22
			DM AU 1313		16 597.78
			TOTAL		32 717.00

Vote à l'unanimité

2020-75- DESIGNATION DELEGUE PBVF (PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE)

Monsieur le Maire rappelle, qu'au vu de l'assemblée générale qui doit se tenir le 02 octobre 2020, il convient de désigner un délégué qui pourra représenter la commune dans cette instance. Monsieur Jean-Robert SAUTTER se porte candidat à cette fonction et pourra donc remplacer si nécessaire Monsieur le Maire dans tout contact avec L'association des PBVF.

Vote à l'unanimité

2020-76- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal (Annule et remplace la délibération n° 2020-33 délégations au Maire par le conseil du 25/05/2020)

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du courrier reçu par la préfecture il convient de modifier la délibération n°2020-33 prise le 25 mai dernier relative à la délégation de fonctions du conseil municipal au Maire. Ces observations concernent les limites de montants à fixer sur les paragraphes 21 et 27 dans le domaine de l'urbanisme.

Vote à l'unanimité

2020-77- VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS (Annule et remplace la délibération n°2020-32 versement des indemnités aux élus du 25 mai 2020)

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du courrier reçu par la préfecture il convient d'annexer un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Vote à l'unanimité

2020-78-DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES APPELS D'OFFRES ET RECRUTEMENT (Annule et remplace la délibération n°2020-49 désignation des délégués à la commission des appels d'offres et recrutement du 11/06/2020)

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du courrier reçu par la préfecture il convient de modifier le nombre de délégués suppléants (cf. article L.1411-5 du CGCT)

Vote à l'unanimité

2020-79- CONSEIL DEPARTEMENTAL CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE DOMAINE ASSAINISSEMENT ET DE LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Monsieur le Maire rappelle que le Département met à disposition des communes qui le souhaite, une assistante technique dans le domaine de l'assainissement et la protection de la ressource en eau. Le décret n°2019-589 du 16/06/2019 a détaillé les nouvelles prestations à apporter pour cette assistance technique. Ces modifications nécessitent une nouvelle convention qui se substitue à celle existante. Le tarif applicable pour cette assistance technique a été fixé par arrêté du 05/12/2019 à

0.35 € hors taxes par habitant par mission pour l'année 2020. Il convient donc de procéder à une nouvelle délibération et à la signature de la nouvelle convention.

Vote à l'unanimité

2020-80- CCPU DESIGNATION DELEGUE CCID (IMPOTS)

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue des élections municipales et communautaires, les commissions communales et intercommunales des impôts directs (CCID et CIID) doivent être renouvelées, il revient au directeur régional/départemental des finances publiques de désigner les commissaires sur la base d'une liste de membres proposée par le nouvel organe délibérant. Monsieur Jean-Robert SAUTTER a été désigné

Vote à l'unanimité

2020-81- SOUSCRIPTION ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle que cette adhésion permet de récolter des fonds auprès du grand public, les dons étant partiellement déductible des impôts. Une demande de souscription est en cours pour les travaux relatifs au chemin de ronde du château.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Local Médical Audabiac : arrivée prochaine d'un nouveau médecin dans le cadre de la future MSP qui tiendra des consultations à temps partagé avec le local de St Laurent la Vernède à compter de mars 2021.
- CCPU Instruction des déclarations Préalables : Le service urbanisme n'assurera plus les déclarations préalables autres que celles relatives aux lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager à compter du 10/07/2020 sauf cas particuliers.
- Soutien aux communes sinistrées des Cévennes à la suite des inondations : si une structure d'aide devait se créer, la commune participera financière à hauteur de 2500 €. Il faudra être vigilant sur la destination de l'aide. Renseignement à prendre auprès des mairies et des associations pour savoir ce qui est fait pour récolter des fonds pour répondre directement aux besoins.
- Installation pylône de téléphonie : celui-ci est installé reste l'émetteur à installer par Free pour son bon fonctionnement pour une mise en service espérée courant 2021.
- Fibre SFR : nouvelle centrale installée en fin d'année 2020 au niveau du stade, mise en place du réseau 2021, mise en service début 2022.
- Panneaux affichage chênes verts : commande à prévoir

Monsieur le Maire lève la séance est levée à 22h30

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie

Le Maire,
Jean Marc FRANCOIS



